

Commune de Béalencourt

Nombre de conseillers

- en exercice : 10
- présents : 08
- votants : 08

L'an deux mille dix neuf le lundi 09 septembre à 20 Heures 00
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel
De ses séances sous la présidence de Mr BOQUET Daniel

Etaient Présents :

Mr BOQUET D ; Mme DUBOIS N; Mr BOLLART, MR BOQUET O
Mr WAMIN M ; Mr THERET B; Mme HOYEZ N ;
Mr CARPENTIER A

Etaient Absents :

MME MENUGE L; Mr CARPENTIER P;

Date de convocation

02/09/2019

Date d'affichage

02/09/2019

Mr CARPENTIER A est élu secrétaire

SOUS-PREFECTURE

19 SEP. 2019

62170 MONTREUIL-SUR-MER

Objet : Installation classée pour protection environnement

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier de la préfecture concernant un dossier de la société **SAS BIO ENERGIE 7VT** pour son projet d'exploiter une unité de méthanisation de matières organiques sur le territoire de la commune de **ECLIMEUX**.

Monsieur le Maire indique que le conseil Municipal doit émettre un avis sur ce projet .

Après avoir donner connaissance à son assemblée du projet, Monsieur le Maire demande à son conseil Municipal de donner un avis .

Après avoir pris connaissance du projet, le conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.



REÇU LE

19 SEP. 2019

Pour extrait conforme
SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-SUR-MER

Acte rendu exécutoire après le dépôt
Sous - préfecture de Montreuil sur Mer
Le 09/09/2019 publication ou
Notification du 09/09/2019

Le MAIRE
BOQUET Daniel





République française

Département du Pas-de-Calais

COMMUNE DE BEAUVOIS

Séance du 20 septembre 2019

Membres en exercice :
10

Date de la convocation: 10/09/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe TIQUET

Présents : 9

Présents : Philippe TIQUET, Alexis BRISSET, Evelyne DUBOIS, David BUQUET, Martine LEMOINE, Guillaume BOUFFLERS, Laurence CREPIN, Justine DELATTRE, Marcel JOLY

Votants: 9

Pour: 0

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Vincent LERICHE

Secrétaire de séance: Justine DELATTRE

Objet: Délibération pour avis projet de méthanisation - 2019_006

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société SAS **BIO ENNERGIES 7VT** a déposé un dossier d'enregistrement en préfecture et qui est soumis à consultation.

C'est un projet d'exploitation d'une unité de méthanisation de matières organiques, lieu dit Le Pont de Neulette D 106 sur le territoire de la Commune d'Eclimeux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'exposé de son président,
Vu le Code général des Collectivités Territoriales
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- De donner un avis favorable au projet de méthanisation de la société SAS BIO ENNERGIES 7VT.



Le Maire
Philippe TIQUET



Arrondissement : Sous-Préfecture de Montreuil-sur-Mer

Canton : Auxi-le-Château

Commune : Eclimeux



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille dix-neuf, le 27 septembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni dans les lieux ordinaires de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe DEGRENDELE, maire, suite à la convocation en date du 20 septembre 2019, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres du conseil municipal, à l'exception de Messieurs Emmanuel HEDIN et François MORGANT, absents excusés.

A noter que Monsieur Christophe DEGRENDELE, maire, n'a pas pris part au vote.

Est élue secrétaire : Madame Martine DENEUVILLE.

Objet : avis sur le projet de méthanisation de matières organiques.

L'an deux-mille dix-neuf à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni dans les lieux ordinaires de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe DEGRENDELE, maire, suite à la convocation en date du 20 septembre 2019, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier de la préfecture concernant un dossier de la société SAS BIO ENERGIE 7VT pour son projet d'exploiter une unité de méthanisation de matières organiques sur le territoire de la commune d' ECLIMEUX.

Monsieur le Maire indique que le conseil Municipal doit émettre un avis sur ce projet. Après avoir donné connaissance à son assemblée du projet, Monsieur le Maire demande à son conseil Municipal de donner un avis.

Après avoir pris connaissance du projet, le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable (8 voix pour).

Eclimeux, le 27 septembre 2019

Le Maire, Christophe DEGRENDELE.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
62 - Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	13
• votants	13
• absents	2
• exclus	0

De la commune de **FILLIEVRES**

Séance du **29 août 2019** à 20 heures 00

Date de convocation :
23 août 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
23 août 2019

Objet

Délibération n° 25/2019.
Exploitation d'une unité
de méthanisation sur la
commune d'Eclimeux.

M. DOURLENS Jim

Étaient présents :

Dourlens J, Larivière D, Wissart F, Lecocq L, Leroy E, Carré P, Merchez P, Crinquette J, Mesnard A, Oniszczyk D, Merchez F, Dulary J, Delmotte L.

Secrétaire de séance :

Mme ONISZCZYK Dominique

La séance ouverte, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'arrêté préfectoral de consultation du public en date du 29 juillet 2019, concernant un projet d'exploitation d'une unité de méthanisation de matières organiques sur la commune d'Eclimeux, déposé par la société SAS BIO ENERGIES 7VT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal émet un **avis favorable** à la demande de projet d'exploitation d'une unité de méthanisation de matières organiques sur la commune d'Eclimeux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture DE
MONTREUIL SUR MER le 03 septembre 2019.

Publié ou notifié le 03 septembre 2019.

Fait à FILLIEVRES, le 03 septembre 2019

Le Maire





COMMUNE D'HUMIERES

République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras



Séance du mardi 17 septembre 2019

Date de la convocation: 10/09/2019

Membres en exercice : 11

L'an deux mille dix-neuf et le dix-sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BOCQUILLON,

Présents : 10

Présents : Constance DE PREMONT, Marie-Astrid LECONTE, Nicole DELEPINE, Marie-Christine CREPIN, Georges LEBAILLY, Virginie DUCATEL, Bernadette LOMBART

Votants: 8

Représentés : Virginie GALANT pour Virginie DUCATEL, T.M. DELCROIX par Sébastien BOCQUILLON

Pour : 6

Excusés : Florian DEVILLAINE

Contre : 2

Absents :

Abstention : 0

Secrétaire de séance : Nicole DELEPINE

Objet: EXPLOITATION D'UNE UNITE DE METHANISATION DE MATIERES ORGANIQUES PAR LA SAS **BIO ENERGIES 7 VT - DE_2019_004**

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose que par arrêté préfectoral du Pas-de-Calais n° 2019-177 en date du 29 juillet 2019, une enquête publique au titre des installations classées pour la SAS Bio Energies 7 VT dont le siège social se situe au 28 Rue d'Humeroeuille à Eclimeux (Pas-de-Calais) est en cours depuis le 19 août et jusqu'au 19 septembre 2019 inclus.

Cette enquête porte sur l'implantation et l'exploitation d'une unité de méthanisation de matières organiques au lieu-dit Le Pont de Neulette, sur la RD 106 à Eclimeux. Conformément aux dispositions du code de l'environnement, livre V, ce projet est soumis à une enquête publique dans les communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et dans celles dont le territoire est, pour tout ou partie, compris dans un rayon d'un kilomètre du lieu d'implantation de l'établissement. La commune d'Humières étant concernée, il convient que le conseil municipal formule un avis sur ce projet.

Après lecture des documents d'enquête publique relatifs à la demande d'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation de matières organiques par la SAS Bio Energies 7 VT à Eclimeux (Pas-de-Calais), Monsieur le Maire quitte la salle, étant directement concerné par la décision, et laisse la présidence à Madame Constance de PREMONT, Première Adjointe, pour le débat et le vote qui suivra. Le vote s'effectue à bulletins secrets.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Selon le vote suivant : Pour 6 - Contre 2 - Absentions 0 (Nombre de votants : 8)

DECIDE

- D'émettre un avis favorable à l'implantation et l'exploitation d'une unité de méthanisation de matières organiques au lieu-dit Le Pont de Neulette, sur la RD 106 à Eclimeux

Rendu exécutoire par Nous, Maire d'Humières, après envoi en Préfecture du Pas de Calais le 20 septembre 2019 et publication le 20 septembre 2019

Le Maire,
S. BOCQUILLON



COMMUNE DE LE PARCQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-neuf, le vingt septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PETIT Robert, Maire, suite à des convocations en date du 13 septembre 2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : PETIT Robert, VANDENHOVE Gérard, VENIER LIBESSART Lysiane, DARRAS Daniel, DUFOUR Jean-Luc, HOCHART Lionel, DECOTTIGNIES David, DUCATEZ Michel, LANVIN Claude, LANVIN Guislain, GUESTIN Francine.

Etaient absents excusés : M. CALMONT Vincent qui a donné pouvoir à M. LANVIN Guislain et M. FEVRIER Alain qui a donné pouvoir à M. LANVIN Claude.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. LANVIN Guislain est élu secrétaire.

Exploitation d'une unité de méthanisation de matières organiques par la SAS **BIO ENERGIES 7 VT sur le territoire de la commune d'ECLIMEUX : avis du conseil municipal**

Après avoir pris connaissance du dossier et après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis défavorable à l'exploitation d'une unité de méthanisation de matières organiques par la SAS BIO ENERGIES 7 VT sur le territoire de la commune d'ECLIMEUX, lieu-dit le Pont de Neulette D 106.

Pour copie conforme,
LE PARCQ, le 21 septembre 2019
Le Maire,




Robert PETIT

Département du Pas de Calais
Arrondissement de Montreuil sur Mer
Canton d'Auxi-le-Château
Commune de WILLEMAN

011/2019

M^{me} Berthez
+ dossier Affcom

SOUS-PREFECTURE

- 1 OCT. 2019

62170 MONTREUIL-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le seize septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de WILLEMAN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean PROVOYEUR, Maire, après convocation adressée légalement à chacun de ses membres le dix septembre deux mille dix-neuf.

Etaient présents : X.DEGRUGILLIER, C.RAMECOURT, J.PROVOYEUR, M.VANDENHAUTE, J.P ARDOIN, C. RAMECOURT, D. RAMECOURT, M.O. DEGRUGILLIER,

Absents : F. PENET, S.ROSS (pouvoir X.DEGRUGILLIER), A. ANGEZ (pouvoir J.PROVOYEUR),

Secrétaire : D.RAMECOURT

AVIS DU CM SUR LE PROJET PAR LA STE BIO ENERGIES 7VT D'EXPLOITER UNE UNITE DE METHANISATION DE MATIERES ORGANIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ECLIMEUX

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de rendre un avis sur le projet d'exploitation d'une unité de méthanisation de matières organiques sur le territoire de la commune d'Eclimeux par la Sté BIO ENERGIES 7VT.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal se prononce sur le projet et rend un avis favorable si les matières utilisées proviennent de déchets agricoles, et défavorable si les matières utilisées proviennent de céréales fraîchement coupées.

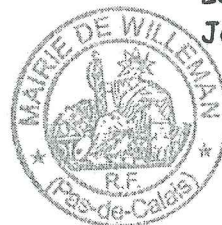
Fait et délibéré à Willeman, le 16 septembre 2019
Pour extrait conforme.



REÇU LE

- 1 OCT. 2019

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-SUR-MER



Le Maire
Jean PROVOYEUR